



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales : préfetures

Question écrite n° 37900

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le manque d'effectifs, mis en évidence par un récent rapport parlementaire, dans les préfetures de la région Nord-Pas-de-Calais. Ce rapport établit en effet une dotation moyenne de 4,82 agents de préfeture par tranche de 10 000 habitants au plan national. Il constate, par ailleurs, que ce ratio est de 3,47 pour le département du Nord et de 3,59 pour le Pas-de-Calais, soit nettement inférieur. Elle lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre pour remédier à ce manque et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

Chaque année, le ministère de l'intérieur procède à une évaluation des besoins en effectifs des préfetures sur la base de plusieurs critères d'appréciation en fonction des missions exercées par les préfetures. Cette évaluation tient compte de l'évolution des missions et des fonctions des préfetures dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Elle prend en considération les nouvelles modalités d'exercice des missions. Enfin, le critère du nombre d'agents par habitant peut être un facteur explicatif pour certaines missions, mais d'autres missions ne sont en effet pas corrélées au nombre d'habitants. À titre d'exemple, l'activité en matière de contrôle de légalité dépend avant tout du nombre de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale dans le département. Par ailleurs, les missions de permanence et de représentation de l'État qui incombent au préfet imposent dans les départements les moins peuplés le maintien d'effectifs dédiés en nombre suffisant, ce qui a pour effet mécanique d'augmenter le ratio du nombre de fonctionnaires par habitant en proportion inverse de la population du département.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37900

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10848

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 814